

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## DU 21 JANVIER 2021

### **CONVENTION FOURRIERE DEPARTEMENTALE**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui pourrait être prise entre la commune d'Argenvilliers et la Fourrière Départementale pour les prestations ci-dessous :

- La capture et le transport des animaux errants ou divagants et /ou dangereux
- L'hébergement des animaux selon les dispositions légales.

Le coût de la prestation serait de 1 euro par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite comparer avec d'autres propositions dans la mesure où des structures analogues existent sur le territoire. Le point est reporté à une prochaine réunion lorsque le conseil aura de plus amples renseignements.

### **INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Lors de la réunion du 3 décembre dernier, le conseil municipal a délibéré sur les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 :

« jusqu'à adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Le conseil municipal apporte les précisions suivantes :

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 194 875.00 €

Conformément aux dispositions applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 48 718.00 €, soit 25 % de 194 875.00 €.

#### **Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- **Acquisition de matériel**
  - Acquisition de matériel divers : 1 700 €Total = 1 700 €
- **Bâtiments**
  - Travaux restaurant : 5 000 € (art. 2135)
  - Travaux bâtiments communaux : 5 000 € (art ; 2135)Total = 10 000 €
- **Voirie**
  - Travaux accès école : 12 000 € (art. 2151)
  - Travaux voirie : 25 000 € (art. 2151)

Total = 37 000 €

**TOTAL = 48 700 €** (inférieur au plafond autorisé de 48 718 €)

## **MISE EN PLACE D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE – COVID 19**

VU les décrets n°2020-570 du 14 mai 2020 et n° 2020-711 du 12 juin 2020 relatifs au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents à raison du contexte d'état d'urgence sanitaire.

La prime exceptionnelle prévue à l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée est versée dans les conditions fixées par le présent décret aux personnels ayant exercé leurs fonctions entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril 2020.

Après délibération, le conseil municipal décide d'instaurer une prime exceptionnelle de 500 euros en faveur des agents municipaux mobilisés lors du 1<sup>er</sup> confinement (17 mars au 11 mai 2020).

## **RAPPORT D'ÉVALUATION DE CIRCULATION**

Suite à la mise en place de deux radars pédagogiques l'un rue Comtesse de Mons (niveau du n° 8) et le 2<sup>ème</sup> route de Thiron (niveau du n° 6) le Maire donne le compte rendu de l'évaluation de circulation émis par la D.D.T.

Monsieur le Maire présente la synthèse. Après étude de ce rapport, il ressort que sur l'entrée-sortie de bourg, route de Thiron, 45 % des passages sont en excès de vitesse et 5 % seulement, rue Comtesse de Mons au niveau de l'église.

Le conseil municipal décide de réunir la commission « Urbanisme » avec les services « Ingénierie » du Département afin de trouver des solutions pour l'aménagement de l'entrée du bourg. Cette réunion est programmée le 27 janvier 2021 à 10 heures

## **POINT R.P.I.**

Le Maire donne le compte rendu de la réunion de la commission scolaire intercommunale entre les 4 communes du R.P.I. qui s'est déroulée le 16 décembre dernier.

Le rôle de cette nouvelle commission est de travailler en commun sur les sujets scolaires.

D'autre part, il informe le conseil que le Maire de Vichères, est venu en tant que porte-parole du syndicat scolaire de Souancé-Trizay-Vichères lui demander d'informer la

commission scolaire intercommunale d'une intention de fusion entre les communes de Souancé-au-Perche et Vichères et le RPI (la commune de Trizay-Coutretôt s'orienterait sur Nogent-le-Rotrou).

A l'annonce de ce projet, le conseil municipal serait plutôt favorable.

## **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2021**

Monsieur le Maire fait part des subventions versées au titre de l'année 2020. Après délibération, le conseil municipal décide le report des subventions suivantes pour l'année 2021 :

Comice Agricole : 50€ - 100 KMS du Perche : 100€ - Argenvilloise : 150€ - Croix-Rouge : 75€ - Prévention Routière : 50€ - Coopérative Scolaire Argenvilliers : 300 € - Lutins du Parc : 200 € - Amicale des Pompiers : 100 € - Amis du Perche : 40 € - Tennis Club Argenvilliers-Beaumont : 100€ - ADMR Argenvilliers-Beaumont : 100 € - Cercle de l'Amitié : 100 € - Anciens Combattants : 200 € - ASS Les Petits Loups : 100 € - APE BELMA : 200 € - JPS Thiron : 50 € - L'Art d'être Perché : 300 € - Tennis club Thiron : 50 € - Ass Brossolette : 50 € - Les aires du Perche : 50 € - Comité des Fêtes Argenvilliers : 300 € - Les Souliers du Perche : 150 € - Fondation du Patrimoine : 55 € - Restau du Cœur : 100 € - Plan bibliothèque école – 150 €

## **POINT SUR LA GAZETTE**

Brigitte des ABBAYES informe le conseil municipal que la maquette est pratiquement terminée et qu'elle sera déposée lundi matin chez Florilège pour la mise en page d'une 1<sup>ère</sup> maquette.

La distribution est prévue 1<sup>ère</sup> quinzaine de février.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Devis pour demande au F.D.I.**

Le devis de réfection de voirie s'élève à 36 337.84 € HT correspondant aux travaux sur les chemins suivants :

- Le but- Le But aux Ormes
- Le Petit but
- Chemin des Bretelleries
- Chemin de Berthe

Le devis de réalisation d'un passage entre l'école vers le parking s'élève à 9 734.08 € HT

- **Devis défibrillateur**

Le Maire présente 3 devis de défibrillateur pour installer à la salle « Marcel Proust »

- Sanos et pharm : 1 078.65 € HT - 1 423.75 € HT (pose extérieure)
- D-Sécurité Groupe : 1 342.80 € HT - + 400 € (extérieur)
- Sécurinorme : 1 749.00 € HT avec signalétique

Le conseil municipal décide l'installation d'un modèle à l'extérieur de la salle et missionne Sébastien DUFOSSE d'étudier les devis.

- **Eclairage public** : Le Maire propose au conseil municipal de faire une étude pour l'installation d'ampoule LED sur l'éclairage public. D'autre part, il propose également, ultérieurement, l'enfouissement des réseaux à « La Tubénie ».

La commission « Urbanisme » est missionnée pour mener ces études.

- **MAISON 4 route de Thiron** : Le Maire informe le conseil qu'il a fait une proposition à Mr et Mme HAZOLO et qu'ils n'ont pas donné de réponse.
- **Voie Verte** : Le Maire propose de créer un groupe de travail afin d'avancer sur ce projet. Les volontaires sont Françoise LECOMTE, Brigitte OZAN, Michel MOREAU, Sébastien DUFOSSE, Patrick GUEDE et Eric GASNIER. La réunion est programmée le samedi 27 février 2021 à 15 heures.
- **Nettoyage du clocher de l'église** : Le Maire propose de lancer un chantier participatif pour le nettoyage l'intérieur du clocher suite à un séjour de pigeons à une certaine période.
- **SISPAB** : Brigitte OZAN donne le compte-rendu de la réunion du SISPAB du 19.01.2021
- **Loyer restaurant** : devant la fermeture administrative liée à la pandémie, le conseil a décidé de reporter 2 mois de loyers à titre provisoire. Mme Hnine a souhaité payer normalement ses loyers. Monsieur le Maire propose de réétudier la situation dans l'avenir selon la nécessité.
- Le Maire donne lecture de divers courriers

**PROCHAINE REUNION LE 25.02.2021 à 20 heures**